

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

Présents : MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, LE MERRER L, FLAGEUL G, IVANOV L, FOULFOIN F, LE BIHAN E, ADELIS G, COLOMBEL M, TILLY M, PERRENNES AM, BRAJEUL J, PERENNEZ G, LE GOFF E, LE COUEDIC C.

Absents excusés : M. TREHOREL V. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.
Mme LE COUEDIC C. qui a donné pouvoir à M. PERENNEZ G.
Mme LE GOFF E. qui a donné pouvoir à M. BRAJEUL J.
Mme BERNARD E.

Absent : M. BRE V

Le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour :
- Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit par 17 voix pour :

Taxes	Taux	Produit attendu en 2019
Taxe habitation	18,11 %	226 918 €
Taxe foncière (bâti)	20,88 %	253 483 €
Taxe foncière (non bâti)	67,27 %	97 878 €
		578 279 €

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Par délibérations datant du 24 mars 1997 et du 20 septembre 2007, la cadence d'amortissements des biens a été établie comme suit :

- logiciels : 2 ans
- matériel : 5 ans
- matériel de cuisine : 15 ans
- mobilier : 10 ans
- véhicules : 10 ans
- éclairage public : 15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place un nouvel amortissement sur les subventions d'équipement versées et adopte la durée suivante :

- Subventions d'équipement versées: 30 ans

BUDGET COMMUNE

1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion de Madame la Perceptrice dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 101 533,98 €
recettes : 1 367 667,07 €
résultat année : + 266 133,09 €
soit résultat reporté : + 266 133,09 €

Section d'investissement :

dépenses : 491 100,36 €
recettes : 646 351,91 €
résultat année : 155 251,55 €
soit résultat reporté : - 205 134,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de Madame la Perceptrice par 16 voix pour.

2- Affectation des résultats :

	Résultat clôture année 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2018	Résultat clôture année 2018
Investissement	- 360 385,88 €		155 251,55 €	- 205 134,33 €
Fonctionnement	337 343,48 €	337 343,48 €	266 133,09 €	266 133,09 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001
- L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068.

3- Vote du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	1 381 290,00 €
	recettes :	1 381 290,00 €
Section investissement :	dépenses :	1 462 563,33 €
	recettes :	1 462 563,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 de la commune.

Les principaux investissements sont les suivants :

- travaux éclairage public et programme rénovation lanternes : 12 382 €
- achat terrains ou échange (consorts Sohier, Le Verger, Grosset, commune/Le Fresne/Raymond) : 6 850 €

- voirie rurale et travaux réfection trottoirs : 58 200 €
- outillage services techniques (taille haie électrique et désherbeur thermique) : 1 086 €
- véhicule services techniques : 17 000 €
- autolaveuse cantine / salle Kergohy : 3 560€
- livres bibliothèque : 1 800 €
- alarme école, bibliothèque, local club des jeunes : 4 200 €
- contrôle accès Maison des Lutins : 1 300 €
- salle sports (diagnostic + assistante maitrise d'ouvrage) : 4 332 €
- honoraires et travaux marché aménagement de rues : 513 405 €
- honoraires et travaux marché wc publics bourg : 61 080 €
- Résidence du Puits (maitrise d'œuvre + travaux) : 151 140 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion de Madame la Perceptrice dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 35 028,37 €
 recettes : 92 668,78 €
 résultat année : + 57 640,41 €
 soit résultat reporté : + 67 111,82 €

Section d'investissement :

dépenses : 49 022,65 €
 recettes : 37 853,25 €
 résultat année : - 11 169,40 €
 soit résultat reporté : - 5 526,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de Madame la Perceptrice par 16 voix pour.

2- Affectation des résultats :

	Résultat clôture année 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2018	Résultat clôture année 2018
Investissement	5 642,42 €		- 11 169,40 €	- 5 526,98 €
Fonctionnement	21 971,41 €	12 500,00 €	57 640,41 €	67 111,82 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001
- L'excédent de fonctionnement est reporté recettes de fonctionnement au compte 002 pour 10 000 € et affectée en recettes d'investissement au compte 1068 pour 57 111,82 €.

3- Vote du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement : dépenses : 71 265,00 €

	recettes :	71 265,00 €
Section investissement :	dépenses :	1 000 276,82 €
	recettes :	1 000 276,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 de l'assainissement.

Les principaux investissements sont les suivants :

- Station d'épuration (marché maîtrise d'œuvre, contrôle technique, mission SPS et travaux) : 905 853,84 €
- station d'épuration (branchements, raccordements..) : 12 765 €
- viabilisation Résidence du Puits : 26 000 €
- inspection télévisuelle : 10 866 €

BUDGET LES GENETS D'OR

1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion de Madame la Perceprice dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 2 880,22 €
recettes : 6 801,01 €
résultat année : + 3 920,79 €
soit résultat reporté : + 3 920,79 €

Section d'investissement :

dépenses : 18 518,44 €
recettes : 43 256,47 €
résultat année : + 24 738,03 €
soit résultat reporté : - 4 349,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de Madame la Perceprice par 16 voix pour.

2- Affectation des résultats :

	Résultat clôture année 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2018	Résultat clôture année 2018
Investissement	- 29 087,77 €		24 738,03 €	- 4 349,74 €
Fonctionnement	42 256,47 €	42 256,47 €	3 920,79 €	3 920,79 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001
- L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068.

3- Vote du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	11 300,00 €
	recettes :	11 300,00 €
Section investissement :	dépenses :	28 199,74 €
	recettes :	28 199,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 des Genêts d'Or.

BUDGET HAMEAU DE BONNE BROUSSE

1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion de Madame la Perceprice dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 33 911,57 €
recettes : 48 220,75 €
résultat année : 14 309,18 €
soit résultat reporté : 48 220,75 €

Section d'investissement :

dépenses : 31 185,75 €
recettes : 33 911,57 €
résultat année : 2 725,82 €
soit résultat reporté : - 31 185,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de Madame la Perceprice par 16 voix pour.

2- Affectation des résultats :

	Résultat clôture année 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2018	Résultat clôture année 2018
Investissement	- 33 911,57 €		2 725,82 €	- 31 185,75 €
Fonctionnement	33 911,57 €		14 309,18 €	48 220,75 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001
- L'excédent de fonctionnement est reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

3- Vote du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget suréquilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	81 185,75 €
--------------------------	------------	-------------

	recettes :	123 697,72 €
Section investissement :	dépenses :	61 662,72 €
	recettes :	61 662,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 du Hameau de Bonne Brousse.

QUESTIONS DIVERSES

- Jacky Brajeul nous a transmis une invitation pour une réunion d'information sur les effets néfastes de la proximité des éoliennes sur la santé humaine et animale qui aura lieu le vendredi 12 avril à 20h à la salle des fêtes animée par Christine Jégard, André Lenski et Jean-Pierre Clément.

P&T Technologie organisera une réunion de présentation du projet avant le démarrage de l'enquête publique.